



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E97530

VALABLE JUSQU'AU 16/12/2025

ÉDITÉ LE

14/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/02/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LORIENT 539 995 076 RCS

Siret : 539 995 076 00038

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5404589

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 10077095204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 10077095204

Situation fiscale et sociale : A jour au 06/11/2024

Raison sociale : DEP ARMOR

1 IMPASSE DE COETCANDEC
56400 PLOEMEL

Téléphone : 02 97 55 04 09

Portable : 06 07 46 46 80

Fax :

Site Internet : <http://lagree-plomberie-chauffage.fr/>

E-mail : contact@lagree-plomberie-chauffage.fr

Responsabilité légale :

LAGREE GUENAËL GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	26/11/2021
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ²	05/12/2024
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	05/12/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	26/11/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	05/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	12/04/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.